

# AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

## BASE VTT-TRIAL

Brocéliande communauté aménage sur la commune de Saint-Thurial une base VTT-Trial d'intérêt communautaire, consistant à la construction d'un bâtiment en ossature bois pour accueillir les groupes et à l'aménagement de pistes d'entraînement Jump Track, Pump Track.

Ce projet s'intègre à la fois dans l'objectif de faire du « Sport, du loisir et de la culture » un enjeu prioritaire du projet de territoire 2020-2027, mais également dans la nécessité de préserver la biodiversité locale, notamment via la démarche Agir pour la Biodiversité en Brocéliande 2023-2026. Ce projet intègre pleinement d'autres enjeux stratégiques au titre de la préservation des milieux naturels, de l'exemplarité des bâtiments publics ou de la recherche de déploiement de sources d'énergies renouvelables.

Soumis à évaluation environnementale par un arrêté préfectoral du 18 février 2021, une étude d'impact a été conduite pour évaluer ses effets sur les milieux et détailler la prise en compte des enjeux cités précédemment.

En application des articles R123-46-1, L123-19 et L120-1 du code de l'environnement, le permis de construire nécessaire au projet est soumis à une participation par voie électronique (PPVE). Dans ce cadre, le dossier mis à disposition du public comprend :

- Le dossier de permis de construire
- L'étude d'impact
- Une notice explicative
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) sur l'examen au cas par cas
- L'avis éventuel de la MRAe sur l'étude d'impact

Ces pièces seront mises à la consultation du public du

**Mercredi 17 juillet (9h00) au lundi 19 août 2024 (13h00) inclus**

et seront consultables en **version numérique** à cette adresse : <https://saint-thurial.com/>

Une version papier sera également mise à disposition du public durant la période à la mairie de Saint-Thurial et consultable aux horaires habituels d'ouverture de la mairie.

Le public pourra formuler ses observations et propositions durant la période de consultation **à l'unique adresse suivante** : [basevtt@cc-broceliande.bzh](mailto:basevtt@cc-broceliande.bzh)

Au terme de la période de consultation publique, un bilan de l'ensemble des observations sera réalisé et consultable pendant une durée de deux mois sur le site internet de la commune de Saint-Thurial.

L'arrêté de permis de construire ne pourra être adopté qu'à l'issue d'une période permettant la prise en considération des observations et propositions du public, dont le délai ne peut être inférieur à 4 jours à compter de la clôture de la consultation.